

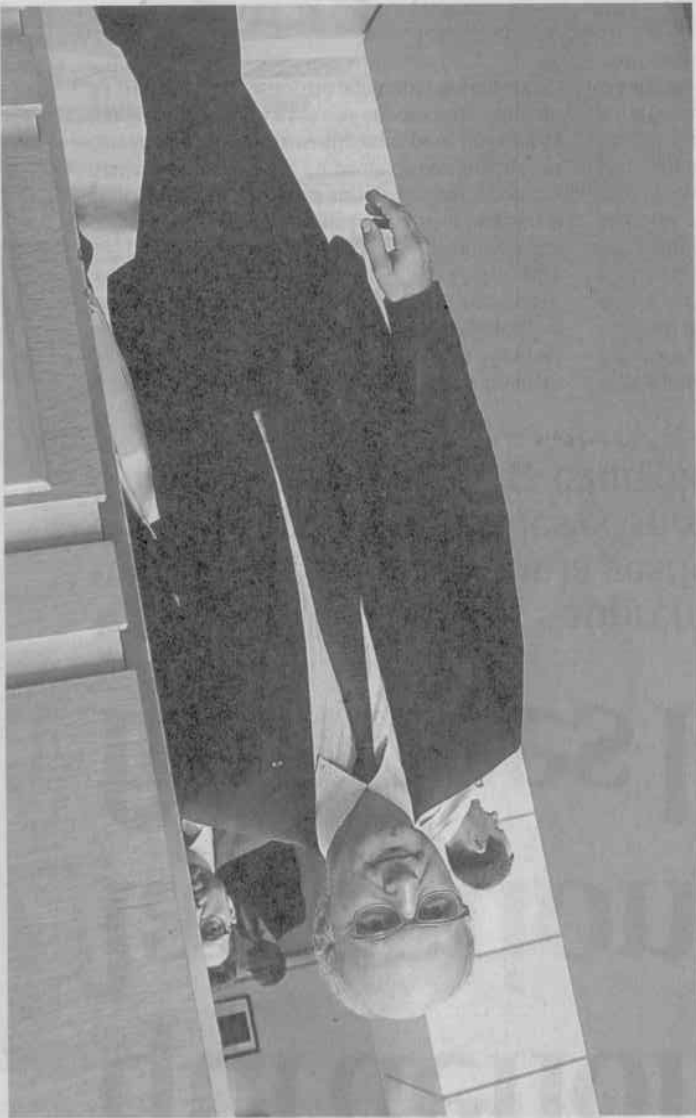
La Cour des comptes en tinte les finances des collectivités

- Dans un rapport à paraître mi-octobre, elle épingle des élus trop dépendants.
- Les magistrats appellent à concentrer les économies sur le bloc communal.

Julie Chauveau
jchauveau@leseschos.fr

L'évènement est très attendu. Pour la première fois, la Cour des comptes s'apprête à publier, mi-octobre, un rapport consacré aux finances locales sur le modèle de ce qu'elle fait déjà pour les finances publiques et la Sécurité sociale. La Cour, qui se contentait jusqu'à présent d'examiner séparément les comptes des villes, départements ou régions, livre donc un premier panorama. Et les magistrats de la rue Cambon n'y sont pas allés par quatre chemins. Oui, les collectivités locales dépendent trop, disent-ils en substance. Quant aux orientations prises par le gouvernement au printemps pour tenter de freiner la machine (le pacte de confiance et de responsabilité), elles ne seront pas suffisantes. Et la Cour d'exhorter à plus de vertu budgétaire.

Une analyse que ne partagent pas les élus. Impossible d'en croiser un ces dernières semaines sans qu'il ne peste contre le rapport préliminaire que « Les Echos » ont pu consulter. « C'est un brûlot, un rapport très dur. Il est désagréable et exagéré. C'est la pensée de la haute administration qui méconnaît la réalité du terrain », s'envoie l'un, tandis que Philippe Laurent, vice-président de la commission finance de l'Association des maires de France, ne cache pas son agacement de voir les communes cloûées au pilori. « Le postulat de départ est que les collectivités gèrent mal. Ce n'est pas la réalité. Il y a certes des efforts à faire mais globalement cela va de mieux en mieux. »



Didier Migaud, président de la Cour des comptes. Photo IP3 PRESS/MAXPPP

Les chiffres

10%

LE POIDS DE LA DETTE

des administrations publiques locales dans la dette de la France.

1,5

MILLIARD D'EUROS

Le montant de la réduction des dotations des collectivités décidée pour 2014.

imputable à une progression des dépenses de 3,1 %, supérieure à celle des recettes (+2,4 %). La dette est en augmentation de 4,2 % à 173 milliards fin 2012. Elle représente désormais 9,5 % de l'ensemble de la dette publique.

Dotations en baisse

Après le gel des dotations budgétaires décidé par le gouvernement Sarkozy, le budget acte une baisse de 1,5 milliard d'euros en 2014 et à nouveau en 2015, qui fait hurler les collectivités. Mais pour la Cour, cette stratégie est insuffisante car elle est largement contournée. Tout en baissant les dotations, le gouvernement a permis aux départements d'augmenter les droits de mutation (ce qui pourrait leur permettre d'engranger plus de 1 milliard d'euros) et va débloquer des fonds pour les aider. Autre griet : la répartition des économies sur les dotations s'est faite au prorata du poids de chacun (communes départementales, régions, intercommunalités), sans tenir compte du fait que les départements croulent sous les dépenses sociales. Le bloc communal aurait dû faire plus d'efforts, estime la Cour. Et il aurait été nécessaire de renforcer la péréquation entre communes riches et pauvres. A l'avenir, faut-il continuer à baisser les dotations ? Le rapport juge que la poursuite de l'effort est nécessaire, à condition de le faire reposer plus sur le bloc communal et de l'accompagner d'engagements réels sur la maîtrise des dépenses.

Un gouvernement de gauche, majoritaire dans toutes les régions sauf l'Alsace, peut-il aller dans ce sens ? Le projet de loi sur la décentralisation qui revient au Sénat la semaine prochaine, prévoit pas dans quelques jours ne prévoit pas la moindre contrainte. « La Cour suggère que le haut conseil des territoires soit doté de plus de pouvoirs », explique un élu. Que le gouvernement commence par balayer devant sa porte en s'attaquant vraiment aux normes, rétorque-t-on à l'Association des maires de France.



L'éditorial de
Jean-François Péresse